Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 141 (1996)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sommaire

RMS/Février 1996

Editorial Métamorphoses	Pages 3
Histoire Mission ou démissior de la Suisse (1) Prof A. Lasserre	
OSCE L'OSCE et la gestion du conflit yougoslave Prof VY. Ghebali	
Dossier «Europe centra La politique de sécuri de la Slovénie Amb. A. Bebler	le» té
Politique de défe La diplomatie et la gu Contr gén A. Collet	neo
RMS-Défense V	/aud
	I-IV
Entretien avec Vladimir Volko	
Terrorisme Le GIGN intervient à Marseille-Marignan E. Micheletti	e 33
Coup pour coup La mort, le journaliste et le militaire Cap S. Curtenaz	
Comptes rendu: Du tir, du droit et de l liberté	a
Le « modèle suisse » chez Machiavel	43
Le Grand Condé	44
Revue des revu	45
Cap S. Curtenaz	
- Suiteriaz	48

Métamorphoses

Le 28 janvier 1357, il y a 639 ans, une déclaration porte établissement de 12 commissaires ordinaires des guerres pour les montres des troupes que les états du Languedoc lèvent lors de la captivité du roi Jean-le-Bon.

Au XVII^e siècle, sous Louvois, le commissaire des guerres prête serment èsmains des maréchaux de France. Ecuyer du Roi, conseiller du Roi, il a le droit de prendre séance, dans les conseils de guerre, à côté du commandant en chef, à la gauche duquel il chevauche au combat.

Presque partout en Europe, le commissaire des guerres disparaît au début du XIX^e siècle, à la Restauration.

En Suisse, à l'époque du Sonderbund, certaines communes disposent d'un commissaire des guerres, parfois même d'un adjoint d'icelui, tel Monsieur Gétaz à Vevey qui, dans sa lettre du 8 novembre 1847, « met en réquisition tous les chevaux ». Le général Henri Dufour lui-même est aussi commissaire des guerres en chef («General Qm » comme le rappelle une plaque commémorative à la caserne de Brugg).

Dès 1817, le Commissariat Central des Guerres (CCG) se développe peu à peu, devient une organisation importante; il atteint son apogée durant la Deuxième Guerre mondiale; 1995 lui est fatal: après 178 années d'existence, il disparaît à son tour et, avec lui le Commissaire des guerres en chef, qui a « tenu » 191 ans...

La réorganisation de l'armée, indéniablement nécessaire car tout évolue, certainement parfaitement réussie, mais aussi l'éradication drastique du mot « guerre » (Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil n'est-ce pas !), affreux mot qui dérangeait tant une sensiblerie davantage politico-médiatique que populaire, ont eu raison d'une appellation séculaire.

Cette même déliquescente sensiblerie voue à la détestation le mot « militaire » ; on n'accomplit plus son service militaire, on va à l'armée. Pire encore, n'est-il pas question de faire du Département militaire fédéral restructuré un Département fédéral de la sécurité!

Jadis, les Suisses, guerriers redoutables, invincibles, étaient recherchés par le Pape, l'empereur, les rois, les princes. Avec le système des capitulations militaires, le Corps helvétique fournissait à une puissance étrangère des régiments recrutés en Suisse, par des Suisses, et commandés à l'étranger par des Suisses. Louis XIV eut plus de 100 000 Suisses à son service. La Hollande, l'Angleter-